

**EXTRAIT**  
**Du REGISTRE des ARRETE du MAIRE**

Le Maire de MARCILLY LE CHATEL

-Vu les articles L 131 et suivants du Code des Collectivités Locales,

-Vu la demande présentée par l'association des parents d'élèves, association organisant une manifestation contre la fermeture d'une classe à l'école Jean Côte le vendredi 27 juin 2025 de 7h30 à 9h.

-Par mesure de sécurité,

**ARRETE :**

**Article 1 :** La circulation et le stationnement seront interdits le vendredi 27 juin 2025 de 7h30 à 9h devant l'école Jean Côte, route de Ste Anne à MARCILLY LE CHATEL.

**Article 2 :** La publicité du présent arrêté sera faite par :

- affichage en Mairie.
- signalisation mise en place par les organisateurs.

**Article 3 :** La copie du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur Le Sous-Préfet de Montbrison.

Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Boën.

Fait à Marcilly Le Châtel le 24 juin 2025

Le Maire  
Thierry Gouby

